

Contribution à l'évaluation du galléco

maj au 3 décembre 2015

SOMMAIRE

Décidément pas de chance – 25 septembre 2013
Quid de l'évaluation du galléco ? - 3 janvier 2015
La fabuleuse histoire du galléco - 11 mars 2015
Le galléco à l'épreuve de la vérité - 14 mars 2015
Le galléco : une monnaie sous-évaluée ? - 14 mars 2015
Le modèle du Galléco n'est pas pérenne - 12 juin 2015
Le galléco au secours de la Grèce – 4 juillet 2015
Le galléco : que d'intox !... - 8 juillet 2015
Mise en garde des personnes vulnérables - 27 juillet 2015
Cherche d'urgence 40.000 gallécos - 23 août 2015
Nous avons tous besoin de reconnaissance – 5 septembre 2015
Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance - 23 septembre 2015
Sondage – Le galléco près de chez vous ! - 3 octobre 2015
Galléco : le sondage qui cartonne !!! - 10 octobre 2015
Le galléco : un dossier en... instance ? - 26 octobre 2015
Galléco : un exemple de gouvernance - 29 octobre 2015
La légèreté n'est pas sans risque – 30 octobre 2015
Ils appellent ça une monnaie locale - 31 octobre 2015
Insolite : Fougères pourrait avoir le statut de métropole – 1er novembre 2015
Encore un flagrant délit de galléco - 2 novembre 2015
Galléco : l'espoir fait vivre – 6 novembre 2015
Galléco : voilà que je suis puni... – 9 novembre 2015
Galléco : merci de penser aux salariés – 11 novembre 2015
Galléco : quel bilan au bout de 2 ans ? – 12 novembre 2015
Galléco : à Mme la VP du CD35 – 18 novembre 2015
Galléco : vers un prochain salon de thé ?... – 29 novembre 2015
Savoir compter en gallécos – 30 novembre 2015
De la rhétorique de Jean-Louis Tourenne – 2 décembre 2015
En attendant l'évaluation du galléco – 3 décembre 2015

patrick.jehannin@gmail.com

Décidément pas de chance

La vie n'est pas facile.

Voici ce que l'on pouvait lire [sur le site de Rennes TV](#), le 12 septembre 2012 :

« En juillet dernier, le département franchissait un cap dans l'introduction de la nouvelle devise dans trois territoires-test (le canton de Rennes-Centre, le pays de Fougères et celui de Redon) en annonçant son nom : le **Galleco**.

«*“Gall” pour le passé et la culture Gallo, “éco” pour économie et écologie*», détaille Jean-Yves Praud, élu délégué à l'économe sociale et solidaire et à l'insertion.

Un choix qui ne plait guère aux défenseurs du patois local («Gall» signifie «étranger» en Gallo, et «français» en breton), mais qui a l'avantage d'être suffisamment simple et parlant pour ne pas embrouiller le consommateur lambda. Pressée par le temps, l'équipe projet du Conseil Général a tranché parmi des centaines de noms, explique Anne Le Tellier, en charge de la communication au CG 35.

«*Nous avons reçu beaucoup de propositions, renchérit l'élu, il n'était pas possible de satisfaire tout le monde*». »

Une petite voix : ils auraient quand même pu constituer un comité d'experts !... ;-)

Quid de l'évaluation du galléco ?...

Rennes, le 2 janvier 2015

*Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes*

à

*Monsieur le Président
du Conseil général d'Ille-et-Vilaine
1 Avenue de la Préfecture
CS 24218 – 35042 Rennes Cedex*

Référence : lettre R/AR - 1A 107 369 2778 6

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance sur votre blog personnel d'un extrait du discours que vous avez prononcé lors du vote du budget primitif 2014 du département :

« La circulation de notre monnaie solidaire bretonne, le Galléco, sur les territoires de Fougères, Redon et Rennes Centre sera évaluée, comme prévu, aussi bien au regard d'objectifs économiques que du point de vue du développement des circuits courts. Cette évaluation aura lieu au dernier trimestre 2014, après un an de circulation. »

Par la présente, je viens solliciter le rapport d'évaluation concernant cette question.

Une transmission numérique me conviendrait tout-à-fait, mais je suis disposé à régler les frais de reproduction et d'affranchissement en cas de transmission par courrier postal.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick Jéhannin

La fabuleuse histoire du galléco

Vers la fin des années 2000, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine coordonne la conception et la réalisation d'un jeu de société dénommé FricSol, souvent présenté comme un anti-Monopoly, à l'objet de sensibiliser jeunes et moins jeunes à l'économie solidaire.

Edité à mille exemplaires qui sont destinés à être distribués gratuitement dans le département, FricSol aura coûté près de 26 500 €, financés pour un peu plus de la moitié par le dit Conseil général. Il en dépose la marque et la transfère aussitôt gracieusement à la fédération nationale des Cigales, composée de clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire.

Les 13 et 14 octobre 2012, poursuivant ses actions en faveur de l'économie sociale et solidaire, il teste à la buvette du salon Ille et Bio de Guichen ce qu'il présente comme étant sa future monnaie locale complémentaire : le galléco, pour lequel il réserve immédiatement 4 noms de domaine (.fr .org .net .info, qui seront suivis du .bzh dès qu'il a été disponible)

La commission permanente a décidé pour cela de « verser à A. C. un montant maximum de 1.495 euros correspondant à sa prestation d'animation de la table ronde » et de consacrer 670 euros pour couvrir les frais de déplacement de deux participants. On y ajoutera les frais de réalisation des plaquettes d'information et bien entendu de participation des agents du département. Total : quelques milliers d'euros, pour voir.

Lors de la session des 14 et 15 février 2013, au cours de laquelle le Conseil général se prononce sur la démarche de recherche d'un gentilé qui doit être soumis aux habitants, il est acté que le département « expérimentera le Galléco, la monnaie solidaire d'Ille-et-Vilaine afin de dynamiser l'activité et l'emploi local » (sans autre précision).

L'association Galléco est créée en mars 2013.

La commission permanente du 8 avril 2013 décide de céder gracieusement les 500 exemplaires du jeu FricSol qui lui restent à l'association des Cigales de Bretagne (ce que l'on peut valoriser à 13.250 euros) et simultanément de s'engager dans une expérimentation du Galléco avec le concours d'une association éponyme qu'elle n'hésite pas à qualifier de « départementale » :

- approbation des statuts (comme si c'était de sa compétence)
- adhésion à l'association
- désignation de ses représentants au « conseil des collègues »
- autorisation de signer une convention de partenariat
- attribution d'une subvention : $59.500 + 2 \times 98.500 + 83.000 = 339.500$ euros
- attribution d'une avance remboursable de 40.000 euros
- financement d'un dispositif de sécurisation des « coupons » : 6.500 euros

- organisation d'une rencontre nationale : 4.000 euros

L'imprimerie du département va alors éditer 10.000 « coupons » sécurisés d'une valeur de 40.000 gallécos, et au lendemain d'un point presse :



le 21 septembre 2013, nous y voilà :

Lancement du Galléco auprès des Bretonnes : samedi 21 septembre

Sur sa lancée, la commission permanente du 30 septembre 2013 décide de la prise en charge des frais d'organisation de la 2ème rencontre nationale « collectivités locales et monnaies complémentaires » des 14 et 15 octobre 2013 : 9.947,60 euros compensés à hauteur de 5.200 euros, représentant donc une charge nette de 4.747,60 euros.

Total des frais (y compris frais de personnel et dépenses de communication) : très largement plus de 500.000 euros, pour engager une expérimentation d'un an, avant généralisation sur l'ensemble du territoire de ce qui doit être la première monnaie locale complémentaire et solidaire à vocation départementale.

à suivre...

Le galléco à l'épreuve de la vérité

Du bilan de l'expérimentation du galléco, interne à l'association, on peut déjà tirer quelques enseignements sur la base des indicateurs prévus par convention :

- **Chiffre d'affaires** : 74.551 gallécos = euros, dont près de 40 % réalisés dans 4 ou 5 magasins du réseau Biocoop, qui sont spécialisés dans la distribution de produits biologiques
- **Augmentation du chiffre d'affaires** due à l'utilisation du galléco : non communiqué, mais à l'évidence insignifiante, si toutefois il y a la moindre augmentation
- **Nombre de citoyens (681) et d'entreprises adhérents (177)** : à l'issue de l'expérimentation, en moyenne moins de 4 citoyens par entreprise adhérente
- **Masse monétaire en circulation** : 26.174 gallécos = 26.174 euros à comparer aux 40.000 « coupons » imprimés par le Département pour cette période d'expérimentation, qui ont justifié que 40.000 euros soient déposés en garantie à la banque aux frais du contribuable
- **Vitesse de circulation de la monnaie** : 1,25 - soit moitié moins que l'Euro, là où l'on estime généralement que la vitesse de circulation d'une monnaie complémentaire devrait être de l'ordre de quatre fois plus élevée
- **Conversion gallécos-euros** : comme c'est le cas pour la Biocoop de Rennes, les retours en banque sont souvent la règle (90 % dans le cas d'espèce) quand ils devraient n'être que l'exception
- **Vie démocratique** : à titre d'exemple, à ce jour, 1 seule assemblée générale de l'association à laquelle a participé une petite poignée de personnes.

Passons sur le fait que les équipements de sécurisation de la « monnaie » (qui ont coûté 6.500 euros) n'ont jamais été utilisés.

Mais on ne peut pas passer sur le fait qu'actuellement, l'association devrait être agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) en qualité d'établissement de crédit bénéficiant d'un agrément ou d'une exception d'agrément, et qu'elle ne l'est pas... puisque l'exception d'agrément temporaire et territorialement ciblé dont elle a bénéficié, pendant quelques mois à peine, a expiré en fin d'année dernière.

Le plus édifiant me paraît qu'en dépit de l'intervention de la loi du 31 juillet 2014 qui s'est attachée à reconnaître légalement les « monnaies locales », le galléco ne peut absolument pas être considéré comme telle.

D'ailleurs, l'association proposera à la prochaine assemblée générale de sortir encore plus clairement du cadre monétaire, à la faveur des mesures suivantes :

- le rendu de monnaie en euros ne sera plus possible
- la conversion des gallécos en euros ne sera pas possible (au moins pour les citoyens)

Bref, les gallécos (qui n'ont pas de fractions) seront encore plus facilement qu'aujourd'hui reconnus comme n'étant que des « *bons d'achat* » ou des « *chèques cadeau* », valables par ci par là.

De la "fausse monnaie" en somme... ;-)

Pour aller plus loin :

- [La fabuleuse histoire du galléco](#)
- [Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#)

Comme à l'accoutumée, je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir me signaler sans délai toute éventuelle erreur factuelle que vous pourriez constater dans cette contribution, de manière à ce que je puisse la corriger sur le champ.

Ils appellent ça une monnaie locale

J'avais bien remarqué depuis un bon moment que plus de 120 km séparent les environs de Fougères des environs de Redon, et par conséquent que les « *coupons de galléco* » ne risquent pas d'être un jour reconnus comme des « *titres de monnaie locale* » au sens de la loi.

Mais je n'avais pas encore observé que la « *monnaie solidaire breillienne* » (sic : ça ne s'invente pas) avait librement cours en dehors de la Brétille aux frais des Brétiliens.

Et pourtant, si je compte bien, dans « *l'annuaire de Redon* » qui est présenté sur le site de l'association Galléco, près du quart des entreprises acceptant les « *coupons de galléco* » sont localisées dans la Loire-Atlantique ou le Morbihan.

C'est quoi finalement, le projet : la promotion de coupons supra départementaux ?



[_dossier de presse du conseil général](#)

Pour aller plus loin :

- [Galléco : un exemple de gouvernance](#) - 29 octobre 2015
- [Le galléco : un dossier en... instance ?](#) - 26 octobre 2015
- [Galléco : le sondage qui cartonne !!!](#) - 10 octobre 2015
- [Sondage – Le galléco près de chez vous !](#) - 3 octobre 2015
- [Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance](#) - 23 septembre 2015
- [Cherche d'urgence 40.000 gallécos](#) - 23 août 2015
- [Mise en garde des personnes vulnérables](#) - 27 juillet 2015
- [Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015
- [Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015
- [Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015
- [Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015
- [La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015
- [Quid de l'évaluation du galléco ?](#) - 3 janvier 2015

Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?

Le 13 février 2014, lors du vote du budget primitif, le Département confirme par délibération qu'il « *évaluera l'expérimentation du Galleco afin de décider de la poursuite et de l'extension du projet* ».

Le lendemain, Le Président publie un extrait de son discours sur son blog :

« La circulation de notre monnaie solidaire breillienne, le Galléco, sur les territoires de Fougères, Redon et Rennes Centre sera évaluée, comme prévu, aussi bien au regard d'objectifs économiques que du point de vue du développement des circuits courts. Cette évaluation aura lieu au dernier trimestre 2014, après un an de circulation »

Le 2 janvier 2015, j'ai demandé copie de ce rapport d'évaluation.

Très pressé de répondre à cette sollicitation, le Président Jean-Louis Tourenne m'a fait parvenir au bout de 2 mois, le 3 mars 2015, une réponse amusante :

« Vous avez souhaité disposer du rapport que l'association Galléco a remis au Département à l'issue de l'année d'expérimentation de la monnaie complémentaire. Vous trouverez le document ci-joint. »

Il ne s'agit évidemment en rien de l'évaluation attendue, puisqu'il s'agit d'un document interne à l'association intitulé : « *Bilan expérimentation Galléco du 21 septembre 2013 au 31 septembre 2014* » (accessoirement non daté, mais paraissant avoir été rédigé dans la première quinzaine d'octobre 2014).

Voilà qui explique pourquoi, au chapitre « *Nos propositions nouvelles* », sous chapitre « *Nous continuerons de soutenir directement l'économie au service de l'emploi des Breilliens* », les candidats aux élections départementales s'engagent à faire ce qu'ils s'étaient engagés à faire et qu'ils n'ont pas fait :

- **Nous évaluerons les effets de la mise en circulation de la monnaie complémentaire Galléco sur les territoires d'expérimentation afin d'étudier, le cas échéant, sa généralisation.**

Maintenant, on comprend très bien que le Département n'ait pas voulu formaliser avant les élections une évaluation qui n'aurait pu être que négative.

J'y reviens sans tarder.

à suivre...

Pour aller plus loin : [La fabuleuse histoire du galleco \(1\)](#)

Le modèle actuel du galléco n'est pas pérenne

Je ne peux que bien vivement vous conseiller cet article qui vient de paraître sur le site du mensuel « Le Peuple Breton », dont la devise est :

"aujourd'hui, être libre, c'est être informé" :



[cliquer sur cette ligne pour accéder à l'article](#)

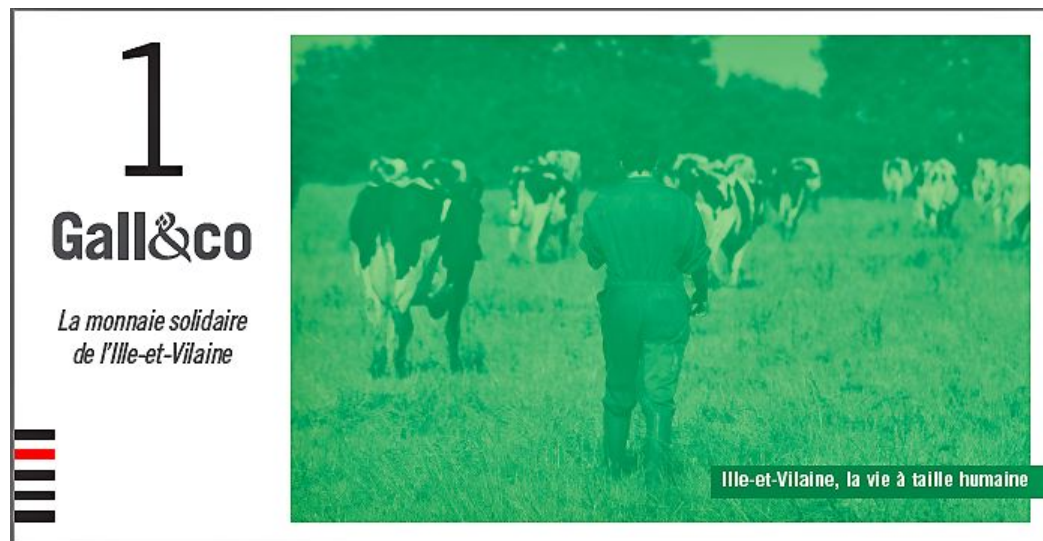
Le Galléco au secours de la Grèce

De source proche d'un certain nombre de dossiers, on apprend que le sénateur Jean-Louis Tourenne aurait proposé dans la soirée que, quel que soit le résultat du référendum, la Grèce adopte le Galléco dès lundi matin un peu avant 8 heures, au moins dans deux ou trois endroits de son territoire avant généralisation.

Il s'agirait en fait d'un avatar du Galléco, à parité (1 Galléco = 1 Galléco), qui ne pourrait s'appeler officiellement Galléco qu'après consultation de la population.

Le Galléco aurait pour effet de dynamiser l'économie locale, de redonner du sens à la monnaie, d'interdire toute spéculation, de favoriser les liens sociaux, de protéger l'environnement, d'encourager à reconsidérer la richesse, de garantir des échanges éthiques et un développement durable, de lutter efficacement contre le gaspillage... etc... etc...

Il ne faut pas sous-estimer la portée de cette proposition, car on se souvient qu'il y a moins de deux ans Jean-Louis Tourenne, qui a plus d'un Galléco dans son sac, se faisait fort d'envoyer des milliers de vaches brétiliennes jusque dans le désert au Koweït. Ce n'est quand même pas n'importe qui...



Pour aller plus loin : [Ah !... les vaches !...](#)

Le galléco : que d'intox !...

Je lis ce jour ceci sur le site du quotidien 20Minutes :



A Rennes, le Café Cortina fait partie des endroits qui acceptent le galléco. - J. Gicquel / APEI / 20 Minutes

Jérôme Gicquel



Publié le 08.07.2015 à 15:10
Mis à jour le 08.07.2015 à 15:10



MOTS-CLÉS

monnaie, bretagne, billets

Petit à petit, le galléco commence à trouver sa place dans le portefeuille des Breilliens.

Désolé de le dire, mais cet article est truffé de contre-vérités.

D'abord, ce ne sont pas 40.000 billets qui ont été émis en septembre 2013, mais 40.000 gallécos en billets de 1, 2, 5, 10, 20, 50 gallécos : soit 10.000 billets.

Ensuite, ce n'est certainement pas l'association Galléco qui a imprimé les nouveaux.

En 2013, c'est l'imprimerie du département qui y avait procédé gracieusement, ou plus précisément aux frais du contribuable.

Il serait très intéressant de savoir qui a réellement imprimé ces billets cette fois ci, combien cela a

coûté et qui en a supporté les frais.

Au passage, il serait également intéressant de savoir pourquoi ces nouveaux billets sont plus fins et plus résistants.

On se souvient en effet que les précédents billets étaient dotés d'un code à bulles censé garantir la sécurité et la traçabilité des coupons... et ceci avait nécessité l'acquisition, aux frais du département, d'une machine ayant coûté 6.500 euros qui en définitive n'a pas été utilisée. Qu'est elle devenue, et comment seront assurés la sécurité et la traçabilité s'il n'y a plus de code à bulles ?...

Par ailleurs, pour que l'association Galléco puisse émettre 40.000 gallécos en 2013 par l'intermédiaire de la banque, il avait fallu qu'elle y dépose 40.000 euros dans un fonds de garantie auquel il n'est pas possible de toucher.

Et il avait fallu pour cela que le Conseil général lui consente une avance remboursable de 40.000 euros, en plus de la subvention pluri-annuelle qui avait été votée : l'augmentation du montant des billets mis en circulation exige forcément une augmentation du dépôt.

Enfin, il y a tout lieu de penser que ces nouveaux billets (probablement autour de 15.000), émis pour un montant de 60.000 gallécos, sont vraiment très loin de représenter 60.000 gallécos supplémentaires.

Il serait donc très intéressant de connaître le taux de remplacement des anciens billets par les nouveaux au travers de l'augmentation du fonds de garantie.

La vérité, ce n'est pas que les 40.000 premiers billets ne sont plus suffisants « *pour répondre à la demande croissante des consommateurs* », c'est que cette pseudo monnaie locale (aujourd'hui ni fongible, ni liquide) ne circule pas à la vitesse prévue... qui devait être très supérieure à la vitesse de circulation de l'euro mais qui en réalité se révèle extrêmement loin de l'égalier.

Ah, le galléco : que d'intox !...

Pour aller plus loin :

[Quid de l'évaluation du galléco ?...](#) - 3 janvier 2015

[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015

[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015

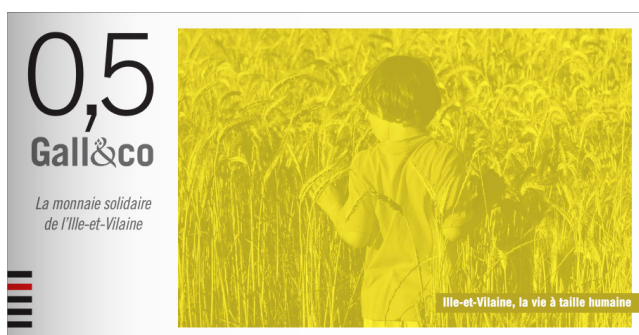
[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015

Mise en garde des personnes vulnérables

Depuis environ deux ans, au motif d'effectuer une bonne action, une association diligentée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine engage les habitants du département à convertir leurs euros en coupons de même valeur faciale qui sont appelés des gallécos.

Les particuliers qui en détiennent ou voudraient s'en doter doivent savoir que si les euros sont convertibles en gallécos, les gallécos ne sont pas convertibles en euros. D'autre part, il ne peut pas y avoir de rendu de monnaie en euros... ce qui fait que, pour un particulier, le change est complètement irréversible.

Par ailleurs, méfiez vous des imitations. Sachez par exemple que ce coupon, que vous pouvez trouver sur internet, n'a jamais été mis en circulation :



Il faut souligner que le galléco n'a pas de subdivision, comme en a par exemple l'euro : un produit valant 1 euro et 15 centimes ne peut être payé en gallécos qu'avec 2 gallécos, sans rendu de monnaie possible. La solution consiste à régler d'une part 1 galléco et d'autre part 15 centimes d'euro si le commerçant est d'accord pour tenir ainsi sa comptabilité, au regard notamment de la TVA.

Un peu comme si l'euro jouait le rôle de monnaie complémentaire et solidaire...

Une rumeur, relayée par la presse et non démentie, voudrait qu'il soit possible de régler certains services publics avec des gallécos : c'est totalement faux, et en l'état du galléco cela ne risque pas de se produire.

Il y a (déjà) deux modèles de gallécos : exigez des gallécos nouveaux. Il est incontestable que les anciens gallécos n'ont pas d'avenir. Il se trouve que beaucoup pensent que les gallécos nouveaux n'en ont pas non plus, mais au moins les gallécos nouveaux sont ils réputés plus fins et plus résistants.

Il faut savoir enfin que les promoteurs de ce type de coupons plaident très souvent pour qu'ils

soient « fondants », c'est-à-dire qu'ils perdent de la valeur quand on ne les utilise pas afin d'accélérer la consommation. Ce n'est pas le cas du galléco à ce jour, mais - vu sa vitesse de circulation qui reste extrêmement faible - il suffirait que l'association, qui en a le pouvoir, en décide autrement pour que cela le devienne à l'avenir.

Pour aller plus loin :

[Quid de l'évaluation du galléco ?...](#) - 3 janvier 2015

[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015

[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015

[Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015

Cherche d'urgence 40.000 gallécos

Comment l'association Galléco va-t-elle s'y prendre pour rembourser au département ce qu'elle lui doit le 2 mai 2016, c'est-à-dire dans 9 mois ?...

TABLEAU D' AMORTISSEMENT AVANCE REMBOURSABLE

Annexe à la convention

identité du bénéficiaire	Association Galléco
Montant de l'avance	40 000 €
Taux d'intérêt annuel	0%
Durée du prêt (en années)	3
Différé d'amortissement	2
Nombre d'échéances par an	1
Date du premier remboursement	02/05/2014
Montant de la première échéance	0
Montant de la dernière échéance	40 000 €

Échéance	Date d'échéance	Montant	Composition		Capital restant dû
			Capital	Intérêts	
1	02/05/2014	0,0 €	0,0 €	0,0 €	40 000 €
2	02/05/2015	0,0 €	0,0 €	0,0 €	40 000 €
3	02/05/2016	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €
TOTAL		40 000 €	40 000 €		

La réponse risque de valoir son pesant d'or !...

Pour aller plus loin :

- [Le modèle actuel du galléco n'est pas pérenne](#)
- [Mise en garde des personnes vulnérables](#)

Nous avons tous besoin de reconnaissance

Aux termes de ses statuts qui sont à ce sujet très précis, l'association Galléco de promotion du galléco est « *dirigée par un conseil des collègues* » qui a notamment pour mission de former un bureau « *responsable de la gestion au quotidien* », qui « *précisera au conseil des collègues les délégations dévolues à chacun de ses membres* ».

Il est vrai qu'à défaut d'être recommandée, cette organisation est parfaitement légale.

Ni président, ni secrétaire, ni trésorier : c'est un réel choix de gouvernance.

Mais la nature a horreur du vide :

extrait du site galleco.fr

2. Quand avez-vous entendu parler du Galléco pour la première fois ?
Après de mon ami Marc qui était Président de l'association Galléco.

Un an après son lancement, le Galléco à la peine

www.ouest-france.fr/un-apres-son-lancement-le-galleco-la-peine-2875695

2 oct. 2014 - Pour Anne Bruzac, présidente de l'association Galléco, Fougères est un peu à la traîne, même s'il convient, selon elle, de prendre le temps ...

extrait du site galleco.fr

Le Bureau comprend 4 membres, renouvelables également tous les ans. Il comprend un membre de chaque collègue, chacun étant co-président.

Il arrive même que tel ou tel utilise volontiers un double titre un peu plus riche :

(noter l'emploi des majuscules)

Enfin, dans l'interview qu'elle vient d'accorder au « *réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire* », la responsable de l'association n'hésite pas à créer ex nihilo d'autres titres encore, qui ne manquent pas de saveur :

Le Galleco, monnaie locale et départementale

 par Scop La Peniche pour le RTES - le 11 septembre 2015

Le bureau de l'association compte 4 vice-présidents représentant chacun l'un des collègues.

Certes, nous avons tous besoin de reconnaissance, mais une question me turlupine :

comment peut-on être vice-président quand il n'y a pas de président ?...

Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance

Quand je lis ça, je me demande bien où le rédacteur a appris le français :

La pluie et le beau temps



Le 25, 26, 27 Septembre, Le Galléco est la monnaie officielle de l'évènement climat du grand d'ouest. Venez faire le plein de solutions pour répondre au défi climatique: conférences, animations, concerts, marché du terroir, arts de la rue, expositions..... Plus d'infos sur [le site de l'évènement](#)

Le galléco (quand on prétend être une "monnaie", on commence par éviter la majuscule) n'est évidemment pas une "monnaie", ni même un "titre de monnaie" au sens pourtant bienveillant de la dernière loi sur l'économie sociale et solidaire, puisqu'il ne répond pas aux critères légaux et qu'il n'est pas prévu qu'il puisse y répondre.

De plus, pour quoi que ce soit et jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas en France d'autre monnaie "officielle" que l'euro...

Bons baisers de Skopje (Macédoine), où la monnaie officielle est le dinar et où la monnaie complémentaire et solidaire semble bien être l'euro !

;)

Sondage - Le galléco près de chez vous !

L'association Galléco souhaite étendre l'utilisation du galléco sur « *les vallons de Vilaine, Guichen, Bruz, etc...* ».

Dans la perspective du salon Ille-et-Bio qui se tiendra la semaine prochaine, elle a invité les personnes qui sont ou ont été adhérentes à l'association depuis le lancement en septembre 2013 ainsi qu'un certain nombre d'autres habitants du territoire à répondre à un sondage sur leurs « *motivations à voir le galléco se développer pleinement (comme à Redon)* »

Voici les résultats de ce sondage à la date du 3 octobre 2015 : 2 votants.

Un qui a hâte, et l'autre : non.

Une sacrée motivation !... ;-)

[cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

Sondage - Le Galléco près de chez vous!

Le Galléco près de chez vous!

Imprimer

Export en CSV

Auteur du sondage

Gautier Guillaume

Description

Le Galléco circule sur votre territoire. Etes-vous près à rejoindre un groupe local qui s'occupera de démarcher les entreprises, de valider les questionnaires, de suivre la circulation du Galléco et pourquoi pas de proposer des animations?

Lien public du sondage

<https://framadate.org/NgORVWQRj5WRpst>

Pour participer à ce sondage, veuillez entrer votre nom, choisir toutes les valeurs qui vous conviennent et valider votre choix avec le bouton en bout de ligne.

Légende : ✓ = Oui, (✓) = Si nécessaire, ⊘ = Non

Votes du sondage

	Oui, j'ai hâte	Non	
<input type="text" value="Votre nom"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enregistrer
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lucille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Marielle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Somme	★ 1	★ 1	
2 votants			

[\(n'oubliez pas de lire les commentaires\)](#)

Galléco : le sondage qui cartonne !!!...

Je reviens sur le sondage entrepris par l'association Galléco dans la perspective de l'extension de l'usage des coupons éponymes dans les Vallons de Vilaine, parce que je constate qu'il y a aujourd'hui moitié plus de réponses qu'il y a quelques jours !...

En effet, une troisième personne a pris soin de se prononcer... enfin, de donner signe de vie... parce que l'on ne sait pas du tout ce qu'elle a voulu dire.

Pour participer à ce sondage, veuillez entrer votre nom, choisir toutes les valeurs qui vous conviennent et valider votre choix avec le bouton en bout de ligne.

Légende : ✓ = Oui, (✓) = Si nécessaire, ⊘ = Non

Votes du sondage

	Oui, j'ai hâte	Non
<input type="text" value="Votre nom"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lucille		<input checked="" type="checkbox"/>
Marielle	<input checked="" type="checkbox"/>	
Serge Lanoë		
Somme	★1	★1
3 votants		

Enregistrer

Et pourtant, la réponse n'émane pas de n'importe qui.

Ancien ingénieur des mines, candidat aux élections régionales de 2010, municipales de 2012 et départementales de 2015, Serge Lanoë - qui est [un poète](#) très productif - se présente aujourd'hui comme étant [coach psycho-spirituel](#), certifié par "l'Institut de coaching international en Corporate & Life coaching", formé à la sexologie et auto-formé au tantra, mais aussi par exemple comme étant conseil en ["kink gay"](#) (je ne connaissais pas ça et je parie que la plupart d'entre vous non plus : heureusement qu'il y a Google que je vous invite à consulter), psychothérapeute (formé à distance), druide certifié par "The Order of Bards Ovates and Druids", fondateur et directeur du ["Centre de mystique chrétienne"](#), ainsi que comme étant notamment conseil en création de site

internet "low-coast".

Serge Lanoë, qui n'est pas inscrit au registre du commerce et des sociétés, déclare accepter toutes sortes de [paiements en nature](#) : un modèle économique qui n'hésite pas à s'affranchir du paiement d'un certain nombre d'impôts et taxes.

Ceci dit, je n'oublie pas que l'affaire doit être forcément plus "éthique" que d'autres puisqu'elle a été très officiellement agréée comme telle par une poignée d'adhérents de l'association Galléco.

Il y va quand même de leur crédibilité, non ?...

Le galléco, un dossier en... instance ?

Aux termes de ses statuts, ce n'est pas l'assemblée générale mais le conseil des collèges qui a été choisi pour être la principale instance de l'association Galléco, chargée de "*promouvoir à travers la création d'une monnaie complémentaire, locale et solidaire, une autre manière d'échanger et de consommer, plus humaine et plus éthique*" en Ille-et-Vilaine.

Quelqu'un aurait-il une idée sur la (les) raison(s) qui fait (font) que les conseillers de la majorité représentant l'assemblée départementale au conseil des collèges refusent obstinément de dire s'il y a eu ou non une réunion du conseil des collèges depuis le 12 juin 2015 ?

Et corrélativement quelqu'un saurait-il expliquer pourquoi, contrairement à ses principes et à ses habitudes, l'association n'a pas publié le compte-rendu de la réunion du 11 septembre sur son site ?...

;-) ;-) ;-)

Ille-et-Vilaine : le Galleco, première monnaie départementale

Mots clés : Ille-et-Vilaine | solidarité | Cochez La Case | finance solidaire | monnaies locales |

Taille de la police

| Imprimer

| e-mail

| Ajouter un commentaire



Galléco : un exemple de gouvernance

Je dois reconnaître que l'association Galléco n'a pas tardé à donner suite à mon interpellation de [ce 26 octobre ici-même](#) puisqu'elle a immédiatement publié sur son site le compte-rendu du conseil des collèges du 11 septembre 2015 qui faisait défaut.

Ceci dit, ce compte-rendu n'apporte strictement rien puisque rien n'a été décidé ce jour là sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

- montant des adhésions entreprises et des collectivités : en attente d'un complément d'informations

C'est pourtant à ce jour (avec le recours au service civique) à peu près le seul moyen crédible d'augmenter (ne serait-ce qu'un tout petit peu) la part du fonctionnement de l'association assurée par d'autres que les contribuables du département qui couvrent actuellement la quasi totalité des frais engagés... alors que dans 6 mois l'association doit rembourser 40.000 euros au conseil départemental, qu'elle n'a plus aucune garantie de subvention au-delà d'un an, et qu'elle doit à minima rémunérer deux salariés à plein temps dont je serais curieux de connaître le statut (CDD, CDI ?)

- numérisation du galléco : en attente d'un complément d'informations

C'est pourtant semble t'il la seule voie possible pour retourner à la légalité, puisqu'à ce jour le galléco ne remplit pas les conditions pour être juridiquement reconnu comme un titre de monnaie locale, et qu'il relève à l'heure actuelle de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de régulation) auprès de laquelle l'association n'a pas renouvelé sa demande d'exemption d'agrément (et pour cause, puisqu'elle ne l'obtiendrait pas). Il est vrai que pour échapper à la législation française, il faudra qu'elle se soumette à la législation européenne, et que c'est très loin d'être gagné !...

- taxe à la reconversion : en attente d'un complément d'informations

L'institution d'un tel dispositif vise à augmenter la vitesse de circulation du galléco (le meilleur indicateur du fait que cette pseudo monnaie servirait l'économie réelle), alors que les derniers résultats publiés ont montré que le galléco circulait deux fois moins vite que l'euro tandis qu'une monnaie locale est réputée devoir circuler huit fois plus vite que l'euro pour se justifier

- territoire de Fougères : en attente d'un complément d'information

Depuis le tout début, l'échec de l'expérimentation sur le territoire de Fougères est criant et chaque mois ne fait que le confirmer... mais que faire ?... que faire ?... que faire ?... On verra ça la prochaine fois.

Pour être juste, il faut se souvenir qu'au cours de la précédente réunion du conseil des collèges - qui est statutairement la principale instance de l'association - ses membres avaient indiqué le 12 juin 2015 qu'ils avaient "*besoin aujourd'hui de s'approprier le projet, comprendre l'association avant de pouvoir être en mesure de décider*". Dans l'attente, Ils avaient formellement délégué au bureau les prises de décision sur les chantiers déjà lancés.

Cette position n'a manifestement pas évolué.

Par conséquent, de quoi le conseil des collèges se mêlerait-il s'il advenait qu'il décide quelque chose ?



La légèreté n'est pas sans risque

Quelle légèreté !...

Emmanuelle Rousset, vice-Présidente du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine chargée de l'économie sociale et solidaire est également co-Présidente de l'association Galléco chargée des ressources humaines.

Or nous savons tous que c'est la subvention consentie par l'assemblée qui permet la rémunération des deux salariés plein temps de cette association, qui a été créée en 2013 pour porter le projet d'expérimentation d'une monnaie départementale qualifiée de complémentaire et solidaire.

A t'elle bien réalisé que, même si elle n'était pas encore membre de l'assemblée au moment du vote de la subvention, un tel conflit d'intérêts l'expose à coup sûr à une kyrielle de délits au quotidien : prise illégale d'intérêts, octroi d'un avantage injustifié, favoritisme ?... (*)

La seule solution serait qu'elle s'abstienne totalement de participer au traitement de l'affaire au conseil départemental et bien sûr à la commission permanente où tout s'est passé jusqu'à présent à l'abri du regard des citoyens (participation aux votes, aux débats, à la rédaction et même à la préparation des rapports, et plus largement à toute intervention sur le sujet auprès de qui ce soit), mais il est déjà trop tard.

A moins de démissionner de ses fonctions au sein de l'association...

(*) décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

Ils appellent ça une monnaie locale

J'avais bien remarqué depuis un bon moment que plus de 120 km séparent les environs de Fougères des environs de Redon, et par conséquent que les « *coupons de galléco* » ne risquent pas d'être un jour reconnus comme des « *titres de monnaie locale* » au sens de la loi.

Mais je n'avais pas encore observé que la « *monnaie solidaire breillienne* » (sic : ça ne s'invente pas) avait librement cours en dehors de la Brétille aux frais des Brétiliens.

Et pourtant, si je compte bien, dans « *l'annuaire de Redon* » qui est présenté sur le site de l'association Galléco, près du quart des entreprises acceptant les « *coupons de galléco* » sont localisées dans la Loire-Atlantique ou le Morbihan.

C'est quoi finalement, le projet : la promotion de coupons supra départementaux ?



[_dossier de presse du conseil général](#)

Pour aller plus loin :

- [Galléco : un exemple de gouvernance](#) - 29 octobre 2015
- [Le galléco : un dossier en... instance ?](#) - 26 octobre 2015
- [Galléco : le sondage qui cartonne !!!](#) - 10 octobre 2015
- [Sondage – Le galléco près de chez vous !](#) - 3 octobre 2015
- [Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance](#) - 23 septembre 2015
- [Cherche d'urgence 40.000 gallécos](#) - 23 août 2015
- [Mise en garde des personnes vulnérables](#) - 27 juillet 2015
- [Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015
- [Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015
- [Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015
- [Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015
- [La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015
- [Quid de l'évaluation du galléco ?](#) - 3 janvier 2015

Insolite : Fougères pourrait avoir le statut de métropole

On est tout près d'avoir l'explication de l'échec de la diffusion des gallécos dans le nord du département d'Ille-et-Vilaine.

J'extrais ceci du compte-rendu de la réunion du dernier conseil des collègues de l'association qui porte le projet (12 septembre 2015) :

d. Territoire de Fougères

Le territoire est énorme : 45 kms autour de la ville.

A l'en croire, l'association s'est donc attaquée à une quasi métropole... qui empiète même pour la moitié de sa superficie sur les départements de la Loire Atlantique, de la Mayenne et un peu de l'Orne (Rennes n'a qu'à bien se tenir).

Alors évidemment... ;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>



Pour aller plus loin :

[Ils appellent ça une monnaie locale](#) - 30 octobre 2015

[Galléco : un exemple de gouvernance](#) - 29 octobre 2015

[Le galléco : un dossier en... instance ?](#) - 26 octobre 2015

[Galléco : le sondage qui cartonne !!!](#) - 10 octobre 2015

[Sondage – Le galléco près de chez vous !](#) - 3 octobre 2015

[Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance](#) - 23 septembre 2015

[Cherche d'urgence 40.000 gallécos](#) - 23 août 2015

[Mise en garde des personnes vulnérables](#) - 27 juillet 2015

[Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015

[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015

[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015

[Quid de l'évaluation du galléco ?](#) - 3 janvier 2015

Encore un flagrant délit de galléco

En théorie, c'est clair :

**les prestataires doivent tous être domiciliés en Ille-et-Vilaine
le département qui finance le dispositif**

la preuve en cliquant sur l'image ci-dessous



Passons maintenant à la pratique :

Morbihan

Le pain Bio de Rémi et Corentin – 56350 Allaire

GAEC de Brandéha – 56350 Allaire

Aux Fils de l'Arz – 56220 Peillac

La Ferme de la Pihaudaie – 56220 Peillac

Le Relais – 56220 Peillac

Aro Terocielo – 56130 Thehillac

GEOMA – 56130 Thehillac

Loire Atlantique

Tiloan – 44460 St Nicolas de Redon

Réflexologie plantaire – 44460 St Nicolas-de-Redon
Beyogi – 44460 Fegreac
GAEC Des 7 chemins – 44630 Le Dresny-Plessé
Hervé Jacqueline – 44630 Plessé
Ma Fiesta.com – 44290 Guémené Penfao
Bio's Arts – 44290 Masserac
L'école des Herbes – 44290 Masserac

Zut alors...

[Insolite : Fougères pourrait avoir le statut de métropole](#) – 1^{er} novembre 2015
[Ils appellent ça une monnaie locale](#) - 30 octobre 2015
[Galléco : un exemple de gouvernance](#) - 29 octobre 2015
[Le galléco : un dossier en... instance ?](#) - 26 octobre 2015
[Galléco : le sondage qui cartonne !!!](#) - 10 octobre 2015
[Sondage – Le galléco près de chez vous !](#) - 3 octobre 2015
[Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance](#) - 23 septembre 2015
[Cherche d'urgence 40.000 gallécos](#) - 23 août 2015
[Mise en garde des personnes vulnérables](#) - 27 juillet 2015
[Le galléco : que d'intox !...](#) - 8 juillet 2015
[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne](#) - 12 juin 2015
[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ?](#) - 14 mars 2015
[Le galléco à l'épreuve de la vérité](#) - 14 mars 2015
[La fabuleuse histoire du galléco](#) - 11 mars 2015
[Quid de l'évaluation du galléco ?](#) - 3 janvier 2015

Galléco : l'espoir fait vivre

Je partage l'indignation des promoteurs du galléco en ce qui concerne le dévoiement des monnaies dominantes, je ne suis pas insensible à l'idée de protéger l'environnement comme à celle de favoriser les liens sociaux, et je respecte bien volontiers celles et ceux qui œuvrent dans le sens de leurs idéaux.

Mais je ne crois pas que le remède soit l'instauration d'une monnaie dite départementale gérée par une association dont les statuts ne sont guère sécurisants : c'est le moins que l'on puisse dire. Je doute également qu'il y ait dans le département beaucoup de contribuables à considérer que la poursuite de cet objectif relève d'un financement par l'impôt, comme c'est actuellement le cas. Enfin, je supporte mal qu'une toute petite poignée d'adeptes d'un comité local, dit d'animation, se croient autorisés à qualifier d'éthique (ou non) telle ou telle entreprise, à fortiori lorsque je vois de mes yeux certaines de celles qui ont été curieusement agréées.

Je pose en conséquence quelques questions :

- *peut-on vraiment parler de « **monnaie locale** » pour des coupons ayant vocation à être utilisés par plus d'un million d'habitants, parfois distants de 150 km, qui résident dans 400 communes situées dans 7 pays, dont l'un s'étend sur 3 départements ?*
- *peut-on raisonnablement parler de « **monnaie citoyenne** » lorsque l'on sait que deux ans après sa mise en place, le dispositif reste quasi entièrement financé par une collectivité territoriale et ne tient donc exclusivement que par la volonté de quelques dizaines de personnes ?*
- *peut-on clairement parler de « **monnaie solidaire** » quand on ne sait rien des crédits consentis par la seule et unique banque partenaire à des entreprises locales à partir des euros cantonnés pour garantir la mise à disposition des coupons ?*
- *peut-on assurément parler de « **monnaie vertueuse** » si rien n'incite à la faire circuler lorsque l'on en détient : ni « fonte », c'est-à-dire progressive dévaluation, ni taxe à la reconversion en cas de change inverse... l'une et l'autre pourtant fortement préconisées par les théoriciens des « monnaies locales » ?*
- *peut-on surtout parler de « **monnaie complémentaire** » alors qu'il n'y a strictement aucune chance que ces coupons soient un jour légalement considérés comme des « titres de monnaie », au sens pourtant assez bienveillant de la loi sur l'économie sociale et solidaire, puisque ses promoteurs n'envisagent même pas de remplir un jour les conditions pour cela ?*

Non, non, non... non et non (5 fois).

Le galléco ne résulte que de la rencontre fortuite d'une collectivité territoriale en mal d'identité avec une poignée d'électeurs en recherche de sens... qui sont aujourd'hui devenues plutôt méfiantes l'une de l'autre.

Tout le monde a le droit de se tromper.

Pour le million d'habitants du coin dont je suis, j'espère que cela ne représentera qu'une passade à 500.000 euros et que l'on pourra se quitter l'an prochain bons amis.

Si l'association n'oublie pas de nous rembourser ce qu'elle nous doit... ;-)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT AVANCE REMBOURSABLE
Annexe à la convention

identité du bénéficiaire	Association Galléco
Montant de l'avance	40 000 €
Taux d'intérêt annuel	0%
Durée du prêt (en années)	3
Différé d'amortissement	2
Nombre d'échéances par an	1
Date du premier remboursement	02/05/2014
Montant de la première échéance	0
Montant de la dernière échéance	40 000 €

Echéance	Date d'échéance	Montant	Composition		Capital restant dû
			Capital	Intérêts	
1	02/05/2014	0,0 €	0,0 €	0,0 €	40 000 €
2	02/05/2015	0,0 €	0,0 €	0,0 €	40 000 €
3	02/05/2016	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €

TOTAL 40 000 € 40 000 €

Pour aller plus loin :

[Encore un flagrant délit de galléco - 2 novembre 2015](#)

[Insolite : Fougères pourrait avoir le statut de métropole – 1er novembre 2015](#)

[Ils appellent ça une monnaie locale - 30 octobre 2015](#)

[Galléco : un exemple de gouvernance - 29 octobre 2015](#)

[Le galléco : un dossier en... instance ? - 26 octobre 2015](#)

[Galléco : le sondage qui cartonne !!! - 10 octobre 2015](#)

[Sondage – Le galléco près de chez vous ! - 3 octobre 2015](#)

[Le galléco n'est qu'un coupon de circonstance - 23 septembre 2015](#)

[Cherche d'urgence 40.000 gallécos - 23 août 2015](#)

[Mise en garde des personnes vulnérables - 27 juillet 2015](#)

[Le galléco : que d'intox !... - 8 juillet 2015](#)

[Le modèle du Galléco n'est pas pérenne - 12 juin 2015](#)

[Le galléco : une monnaie sous-évaluée ? - 14 mars 2015](#)

[Le galléco à l'épreuve de la vérité - 14 mars 2015](#)

[La fabuleuse histoire du galléco - 11 mars 2015](#)

[Quid de l'évaluation du galléco ? - 3 janvier 2015](#)

Galléco : voilà que je suis puni...

Là, je suis puni sur twitter pour avoir publié à la fin de la semaine dernière la contribution suivante :

[Galléco : l'espoir fait vivre...](#)

(clic)



Mais c'est bête : personne ne peut m'empêcher de suivre et de voir sous un autre nom !... ;-)

Galléco : merci de penser aux salariés

Je ne rentre pas dans les détails parce que je sais pertinemment que c'est assez compliqué... mais, ne serait-ce que depuis la brillante [intervention télévisée de notre ministre du travail](#), chacun sait ou devrait savoir que tous les CDD ont un jour une fin.

Je m'inquiète en conséquence du devenir des deux salariés à plein temps qui ont été recrutés par l'association Galléco sur les fiches de postes que voici :

[FichePoste dir_galleco](#) [FichePosteCommercial_galleco](#)



J'évoque alors les deux hypothèses que je crois les plus crédibles :

- *ou bien l'association a déjà converti ou va bientôt convertir leur CDD en CDI, et je me demande qui va financer par la suite plus de 50.000 euros par an de rémunérations brutes, majorées d'incontournables charges patronales ?*
- *ou bien l'association devra leur verser une indemnité de fin de contrat qui doit tourner autour de 15.000 euros (pour 2), qu'il faudra bien financer... mais comment fera-t-elle, alors qu'elle aura déjà eu à rembourser au conseil départemental 40.000 euros au cours du mois de mai ?*

Il ne reste plus que très peu de temps pour s'en inquiéter, et je n'ai rien lu dans les compte-rendus des instances qui témoigne de la moindre attention pour ce sujet là.

Peut-être compte-t-on sur l'infinie générosité des contribuables des collectivités territoriales ?...

Pour aller plus loin : [L'espoir fait vivre](#)

Galléco : quel bilan au bout de 2 ans ?

Voici copie du courriel que je viens d'adresser à l'association Galléco ce 12 novembre 2015 :

Madame la directrice

La convention signée entre l'association Galléco et le département d'Ille-et-Vilaine a prévu en son article 6 qu' « *en contrepartie de la subvention départementale qui lui est consentie, l'association s'engage sur une durée de 3 ans à compter de la notification à assurer une communication régulière sur le projet au niveau local, départemental et national* ».

Elle a en outre précisé que l'association devait « *assurer le suivi des indicateurs suivants pour évaluer la réussite de l'expérimentation : chiffre d'affaires réalisé en gallécos, augmentation du chiffre d'affaires des entreprises, le nombre de citoyens et d'entreprises adhérents (leur diversité, domiciliation), la masse monétaire en gallécos mise en circulation, la vitesse de circulation des billets, les conversions gallécos-euros, la vie démocratique de l'association* »

L'opération ayant été lancée le 21 septembre 2013, l'association a diffusé en octobre 2014 un bilan de l'expérimentation au bout d'un an.

Serait-il possible d'avoir dès à présent connaissance du bilan de l'expérimentation au bout de deux ans ?

Je vous remercie bien vivement par avance de votre réponse, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus citoyens.

Patrick Jéhannin

*destinataires : Anne Bruzac, directrice de l'association Galléco
copies (aux bons soins de la directrice) à l'intention des co-présidents : Emmanuelle Rousset,
Hasan Gedlec, Jérôme Croizier, Manon Lemeux*



Galléco : à Mme la VP du CD35

Ma demande de la semaine dernière auprès de la directrice de l'association Galléco étant restée sans réponse, voici la substantifique moëlle de ce que j'écris ce jour à Madame la Vice-Présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, déléguée à la politique de la ville, à l'économie sociale et solidaire et au développement social local :

Vous avez été mandatée par le Conseil départemental pour le représenter au Conseil des collèges de l'association Galléco, dont vous avez été consécutivement désignée co-Présidente.

.../...

A moins bien entendu qu'il n'ait pas été jugé utile de l'effectuer, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir - au titre de la loi relative à la communication des documents détenus par les autorités administratives - le bilan de l'expérimentation au bout de deux ans.

La version intégrale est au bout de ce lien : [a VP CD35](#)

Galléco : vers un prochain salon de thé ?...

Le Conseil des collègues, qui est en principe la principale instance de décision de l'association Galléco, doit se réunir vendredi prochain 4 décembre 2015 à 16 heures.

De son aveu même, l'association Galléco n'a « *pas de fonds propres. A 98 % c'est la subvention du CG* ».

Citoyen, de surcroît contribuable, j'observerai donc avec beaucoup d'intérêt quels membres du Conseil départemental, qui dispose de 3 sièges de droit, seront effectivement présents pour le représenter. Et nous verrons plus tard si le « *procès-verbal* » de la réunion a bien été rédigé de manière à ce que soient connues les positions des participants s'il advenait qu'elles soient distinctes. Mais en attendant, tout en doutant qu'elles soient en majorité inscrites à l'ordre du jour, j'évoque ici quelques unes des questions qu'il me semble important et urgent de traiter au stade où nous en sommes :

1. Le Conseil des collègues, qui a prudemment considéré le 12 juin 2015 avoir besoin « *de s'approprier le projet, comprendre l'association avant de pouvoir être en mesure de décider* » et qui a choisi « *dans un premier temps de déléguer au Bureau les prises de décision sur les chantiers déjà lancés (financement public, gouvernance, formation adhérents, dématérialisation)* » va-t-il revenir sur cette décision et se réapproprier sans ambiguïté ses fonctions statutaires ?
2. Le Conseil des collègues aura-t-il connaissance d'un bilan de l'expérimentation du galléco au bout de deux ans comme il a eu connaissance du bilan de l'expérimentation du galléco au bout d'un an, ou bien va-t-il simplement débattre et délibérer à « *vue de nez* » ?
3. Le Conseil des collègues va-t-il enfin appliquer la décision de l'assemblée générale du 12 mai 2015 qui a arrêté « *le principe d'augmenter les adhésions entreprises, partenaires et collectivités* » en précisant qu'elle « *mandate le conseil des collègues pour l'étude des modalités précises d'application de cette augmentation* » ?
4. Le Conseil des collègues va-t-il se prononcer sur les modalités de remboursement du prêt sans intérêt de 40.000 euros que le Conseil général a consenti à l'association jusqu'au 2 mai 2016 (c'est-à-dire dans 6 mois) pour garantir l'émission de 40.000 gallécos ?
5. Le Conseil des collègues va-t-il s'entêter à diffuser le galléco sur un territoire de plus d'un million d'habitants, parfois distants de 150 km, qui résident dans 400 communes situées dans 7 pays, dont l'un s'étend sur 3 départements, quand tous les autres porteurs de projets de « *monnaie locale* » en France souhaitent cantonner les territoires à des « *bassins de vie* » de manière à éviter qu'ils soient dénaturés et que l'autorité de contrôle prudentiel et de régulation a la même exigence ?

6. Le Conseil des collèges va-t-il une nouvelle fois repousser les décisions qu'il s'est promis de prendre au vu du criant échec du projet dans tout le Pays de Fougères ?
7. Le Conseil des collèges pourra-t-il expliquer sur la base de quelle conception de ses relations avec les collectivités territoriales, il peut envisager que la ville de Redon demeure partenaire sans être financeur tandis que Rennes Métropole pourrait devenir financeur sans être partenaire ?
8. Le Conseil des collèges arrêtera-t-il un projet de budget pour l'année 2016 ou bien l'association abordera-t-elle dans un mois son quatrième exercice comptable sans référence aucune à un budget prévisionnel ?
9. Le Conseil des collèges va-t-il approuver la création en son sein d'un collège des salariés qui mettrait de facto les deux intéressés à l'abri de toute rupture de contrat, comme cela lui est suggéré ?
10. Le Conseil des collèges va-t-il revoir la composition de son Bureau, à la lumière de l'évident conflit d'intérêts qui affecte la Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à la politique de la ville, à l'économie sociale et solidaire et au développement social local, depuis qu'elle a été désignée co-Présidente de l'association Galléco chargée des ressources humaines, quand c'est exclusivement la subvention consentie par l'assemblée qui permet la rémunération des deux salariés plein temps de l'association ?

A la veille du premier tour des premières élections régionales depuis l'adoption de la loi NOtre de réforme territoriale, bien d'autres questions de fond pourraient et devraient être traitées, mais j'en reste là pour aujourd'hui.



Pour aller plus loin : [l'espoir fait vivre](#)

Savoir compter en gallécos

Le conseil des collèges est la principale instance de décision de l'association Galléco.

L'assemblée générale du 12 mai 2015 en a arrêté la composition :

- 3 membres de droit représentant le Conseil départemental
- 2 membres représentant le collège des citoyens
- 3 membres représentant le collège des entreprises
- 2 membres représentant le collège des partenaires

soit : 10 membres au total.

L'article 11 des statuts est très clair :

*Le nombre de représentants du collège des membres de droit
ne pourra en aucun cas excéder 25% de l'effectif du Conseil des collèges*

Moi j'ai beau recompter...

De la rhétorique de Jean-Louis Tourenne

J'ai toujours été amusé par la rhétorique de l'ancien Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Jean-Louis Tourenne, mais jusqu'à ce jour je ne lui connaissais pas cette belle envolée, qui date de la session plénière du 14 février 2013 ayant décidé le financement de l'expérimentation du galléco :

« lorsque je vois que le Crédit Mutuel, le Crédit agricole, le Crédit coopératif, la Banque populaire disent qu'ils sont d'accord pour participer, il me semble, au-delà des conditions de travail, que ce sont des gens sérieux qui, eux aussi, quand ils parlent d'argent, en parlent avec toute la rigueur qui est nécessaire, parce que c'est leur métier. S'ils ont décidé de nous rejoindre, je suppose qu'ils ont considéré que le projet méritait d'être appuyé et qu'il pouvait s'y intégrer » (sic)

Mais je vous avoue que je ne sais pas ce que Jean-Louis Tourenne a bien pu déclarer lorsqu'il a appris que le Crédit mutuel, le Crédit agricole et la Banque populaire ont décidé, avec nécessairement la même rigueur et tout aussi sérieusement, de se retirer du projet... très peu de temps après.

Pour ma part, je félicite tous ceux qui ont travaillé autour de cela et, lorsque je vois que le Crédit mutuel, le Crédit agricole, le Crédit coopératif, la Banque populaire disent qu'ils sont d'accord pour participer, il me semble, au-delà des conditions de travail, que ce sont des gens sérieux qui, eux aussi, quand ils parlent d'argent, en parlent avec toute la rigueur qui est nécessaire, parce que c'est leur métier. S'ils ont décidé de nous rejoindre, je suppose qu'ils ont considéré que le projet méritait d'être appuyé et qu'il pouvait s'y intégrer. Ce n'est pas simplement pour leur image de marque, parce que je ne suis pas certain qu'ils en tirent un grand bénéfice dans un premier temps, mais bien parce qu'ils considèrent sans doute que c'est une solution d'avenir.

Pour aller plus loin : [Vers un prochain salon de thé](#)